

ACTE DE NAISSANCE



Décédé à Aubenas (Ardèche)
le 22 août 1957

par [Signature]

Mairie de Dornas

L'AN mil neuf cent quatre, le dix huit
du mois de janvier, à une heure du soir
Par devant nous soussigné: Chalucy Eugène

Officier de l'état civil de la commune de Dornas
canton de Seylard
département de l'Ardèche, est comparu:

1° Bonhomme Régis Joseph
âgé de vingt huit ans, profession de Cultivateur
demeurant à Croix de Solines, commune de Dornas
lequel nous a (1) présenté (2) un enfant du sexe Féminin,
né le 4 jour précédent à une heure du matin
à Croix de Solines commune de Dornas (3)
enfant 3° Légitime de 10 le Déclarant
(4)

et de 11 Martier Marie Irma son épouse
12 âgée de vingt ans, ménagère restant ensemble
auquel enfant (4) l'edit comparant a déclaré donner les prénoms
de 13 Marie Louise Antoinette

Lesdites déclaration (1) et présentation faites (2) en présence de 14
15 Martier Martin âgé
de cinquante trois ans, profession de Cultivateur
demeurant à Croix de Solines, Beau-père et voisin du Déclarant
et de 16 Dollé Louis âgé
de vingt quatre ans, profession de Cultivateur
demeurant à Croix de Solines, voisin du Déclarant

Après lecture du présent acte, le déclarant et les témoins ont signé avec
nous, 18
19 et approuvant la surcharge du mot
"précédent"

[Signatures of Bonhomme Régis, Martier Marie Irma, and Chalucy Eugène]

Per acte en date du 7 Août 1904.
Inscrit à l'état civil de Lyon (5^e arrondissement)
L. de l'Etat civil, a contracté
mariage avec Michèle Alphonsine
Dont mention faite par nous, Greffier du Tribunal



re, du matin
Eugène
et
as
vivateur
Dornas
exe Féminin
us heure du matin
Dornas (3)
arant
son épouse
stant ensemble
lonner les prénoms
) en présence de 14
âgé
vivateur
Déclarant
âgé
vivateur
Déclarant
moins ont signé avec

culences
Martier